



Synode
des 8 et 9 novembre 2021 à Berne

Interpellation de Michel Müller et cosignataires : « Admission des Églises libres au Conseil suisse des religions »

Interpellation à l'intention du Conseil de l'EERS (fondée sur les art. 64–65 Règlement du Synode du 01.10.2021) relative à l'admission des Églises libres au Conseil suisse des religions, communiquée par l'EERS du 13 septembre 2021 : <https://www.evref.ch/fr/admission-des-eglises-libres-au-conseil-suisse-des-religions/>

Proposition

Le premier signataire et les cosignataires prient le Conseil de bien vouloir répondre aux questions suivantes lors du synode des 8 et 9 novembre 2021 :

1. Le Conseil a-t-il lui aussi conscience du flou gênant évoqué dans le développement ci-après ?
2. Si oui, pourquoi le Conseil a-t-il tout de même approuvé l'admission d'une représentation de l'Alliance évangélique suisse (SEA) au Conseil suisse des religions ?
3. Si non, comment le Conseil envisage-t-il de pratiquer cette représentation partagée ?

Développement

L'admission des Églises libres au Conseil suisse des religions (CSR) est une décision bienvenue. Ces Églises sont majoritairement d'inspiration évangélique. Leur admission au CSR, aux côtés des Églises réformées, catholique-chrétienne, catholique romaine et orthodoxes, conduit à une représentation pertinente de la diversité du christianisme en Suisse. Il paraît également cohérent que le VFG (association d'Églises libres alémaniques) soit l'organisation faîtière adéquate et disposant d'un mandat suffisant pour représenter une part importante des Églises libres, qu'elles soient anciennes ou plus récentes. Il est toutefois troublant que la personne qui représente le VFG représentera simultanément l'Alliance évangélique suisse (SEA) et le Réseau évangélique. En effet, isolément ou regroupées en sections, de nombreuses paroisses évangéliques réformées font partie de la SEA. Il en découle donc un flou gênant quant à la représentation des Églises évangéliques réformées au Conseil suisse des religions : ce rôle est-il assumé par l'EERS conformément à la mission qu'elle s'est donnée (§ 7, al. 3, constitution) ou, au moins en partie, aussi par la représentation des Églises libres et de la SEA ?

Cosignataires

Esther Straub, ZH
Manuel Amstutz, ZH
Roman Baur, ZH
Corinne Duc, ZH
Eva Ebel, ZH
Annelies Hegnauer, ZH